



ADVICE INGENIERIE

Notre expertise à votre écoute



SIAEPA DE LA REGION DE BONNETAN

75 Allée du Pas Douen – 33 370 BONNETAN

Tél : 05 56 68 37 92 – siaepa.bonnetan@orange.fr

TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE PROGRAMME 2018

MARCHE A BONS DE COMMANDE

**BON DE COMMANDE 2019 – 06 / OPERATION 158-2019 RENOUELLEMPENT
DU RESEAU D'EAU POTABLE ET REPRISE DE BRANCHEMENT ROUTE DES
MARAIS SUR LA COMMUNE DE SAINT SULPICE ET CAMEYRAC**

**BON DE COMMANDE 2019 – 07 / OPERATION 153-2019 RENOUELLEMPENT
DE BRANCHEMENT ROUTE DE MARTINAT SUR LA COMMUNE DE SAINT
SULPICE ET CAMEYRAC**

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE PREPARATION

DU LUNDI 27 MAI 2019

1. INTERLOCUTEURS

NOM ET ADRESSE	Informé(e)	Présent(e)	Absent(e)
SIAEPA DE BONNETAN 75 Allée du Pas Douen – 33 370 BONNETAN			
M. Christian RAYNAL, ☎ 05 56 68 37 92 📠 06 79 32 84 24 @ siaepa.bonnetan@orange.fr	•	•	
Mme. Maud MICHAUD, ☎ 05 56 68 37 92 📠 06 31 25 47 23 @ mmichaud.siaepabonnetan@orange.fr	•	•	
M. Pierre GREIL ☎ 05 56 68 37 92	•		
COMMUNE DE SAINT SULPICE ET CAMEYRAC 21, avenue de l'Hôtel de Ville - 33450 Saint Sulpice et Comeyrac			
M. Pierre JAGUENAUD, Maire ☎ 05 56 30 84 13 @ mairie@saintsulpiceetcameyrac.fr	•		
M. Pascal COURTAZELLES, Adjoint ☎ 05 56 78 91 11 📠 06 70 16 28 42 @ p.m.c33@orange.fr / p.courtazelles@allez.fr	•	•	
M. José Quintal, Adjoint ☎ 05 56 30 84 13 @ mairie@saintsulpiceetcameyrac.fr	•	•	
M. José Quintal, Services techniques ☎ 05 56 30 84 13 📠 06 07 21 78 44 @ servicestechniques@saintsulpiceetcameyrac.fr	•	•	
PRESTATAIRE DE SERVICES : SUEZ 6 Avenue du Général de Gaulle – 33 530 BASSENS			
M. Christophe ARRONDEL, ☎ 05 57 80 86 32 📠 05 57 80 86 29 📠 06 07 58 59 21 @ christophe.arrondell@suez.com	•	•	
M. Laurent JEGOU, ☎ 05 57 80 86 31 📠 06 89 95 15 28 @ laurent.jegou@suez.com	•		
ENTREPRISE MANDATAIRE DU MARCHE DE TRAVAUX : CAPRARO 1270, Route de Salignac, 33240 SAINT ANDRE DE CUBZAC			
M. Eric BRIGAUD, Directeur ☎ 05 57 94 02 00 📠 06 60 44 30 76 @ e.brigaud@capraro.fr	•		
Mme. Aurélie SCHWARTZ, Conductrice de travaux ☎ 05 57 94 02 00 📠 06 60 44 57 12 @ aurelie@capraro.fr	•	•	
MAITRISE D'ŒUVRE : ADVICE INGENIERIE 214 Avenue du Médoc – 33 320 Eysines			
M. Nicolas MORANDIERE, Chargé d'affaires ☎ 05 56 95 31 13 📠 05 56 16 08 65 📠 06 74 98 31 75 @ n.morandiere@advice-ingenierie.fr	•	•	
M. Aurélien TEYSSANDIER, Directeur ☎ 05 56 95 31 13 📠 05 56 16 08 65 📠 06 30 58 65 95 @ a.teyssandier@advice-ingenierie.fr	•		

2. VOLET ADMINISTRATIF

Marché de travaux	Les travaux d'AEP seront réalisés dans le cadre du marché à bons de commande relatif aux travaux d'alimentation en eau potable
Notification du marché	Notifié le 26/05/2018 à l'entreprise CAPRARO

Ordre de Service	OS n°1 de démarrage : Démarrage prévisionnel fin Juin
Sous-traitance	Tout sous-traitant devra faire l'objet d'une demande d'agrément auprès du maître d'ouvrage

3. MARCHE DE TRAVAUX :

Délais	<p><u>BDC 2019 – 06 : Réseau</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Période de préparation = 4 semaines ✓ Délai d'exécution = 7 semaines <p><u>BDC 2019 – 07 : Branchements</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Période de préparation = 4 semaines ✓ Délai d'exécution = 4 semaines
Intempéries	
Montant	

4. PREPARATION DES TRAVAUX

DICT	A réaliser préalablement au démarrage des travaux. Le marquage des réseaux sur la partie haute a été réalisé
Arrêtés de circulation	A réaliser
Permission de voirie	Sans objet.
Constat d'huissier	A réaliser Copie du constat à transmettre par l'entreprise au maître d'ouvrage et au maître d'œuvre – en version informatique
Acquisition des terrains	Sans objet.
Servitudes de passage	Sans objet. Une information des riverains sera réalisée par le SIAEPA de la Région de BONNETAN des travaux d'AEP, (Flyer à distribuer par l'entreprise). L'information sera faite une semaine avant le démarrage du chantier.
Plans d'exécution	A réaliser
Panneau de chantier	Sans objet.

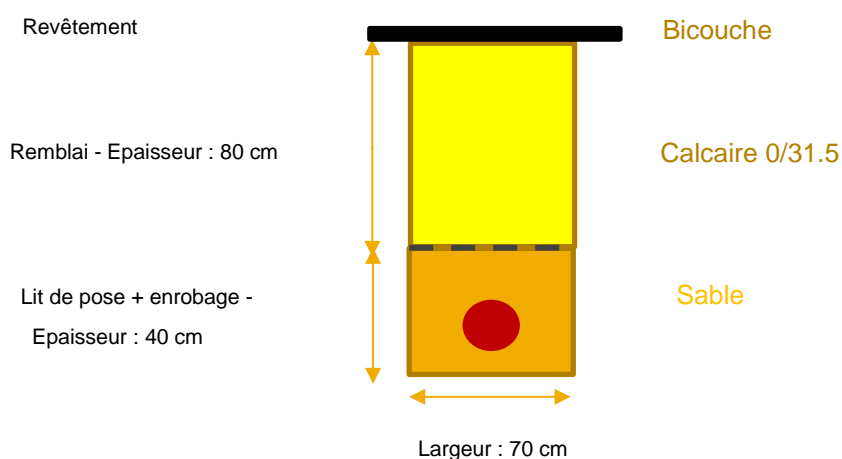
Gestion des déblais	L'entreprise évacue les déblais sur une décharge à Ambarès ou Bassens
Installation chantier, stockage des matériaux	Stockage des matériaux sur le bord de la voirie : <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un busage au niveau du fossé - Parcelle communale disponible à l'Est du chantier au niveau du forage AEP - Contacter le propriétaire de la ferme pour savoir s'il peut mettre à disposition un terrain. Base vie au niveau des services techniques de la commune

5. OBSERVATIONS PARTICULIERES EVOQUEES PRECEDEMMENT

Rappel des principes d'aménagements

- ☞ La pose des canalisations d'AEP sera réalisée en tranchée longitudinale sous chaussée ;
- ☞ Les canalisations de branchement seront reprises entièrement en PE PN 20 Bars et sous fourreau jusqu'aux compteurs des abonnés ;
- ☞ Un constat d'huissier sera établi préalablement au démarrage des travaux avec notamment état des voiries, façades, toitures des habitations ;
- ☞ La circulation s'effectuera en rue barrée avec mise en place d'un plan de déviation pendant la durée des travaux ;
- ☞ La canalisation d'AEP sera posée sur un lit de pose et une zone d'enrobage en sable - la zone de remblai sera constituée de calcaire 0/31.5 ;
- ☞ La profondeur de pose des canalisations de branchement sera égale à 1.00 m en considérant la génératrice supérieure du tuyau.

Coupe type de reconstitution de la tranchée :



6. OBSERVATIONS PARTICULIERES EVOQUEES CE JOUR

- ☞ Blanchisserie : Le SIAEPA de Bonnetan informe la mairie que la blanchisserie possède un forage car depuis quelques temps elle ne fait plus partie des gros consommateurs
 - Suez effectuera un contrôle afin de vérifier de la présence d'un disconnecteur entre les deux alimentations.
 - Le maillage de son alimentation sera supprimé
 - Un rendez-vous sera fixé sur place pour définir les modalités de reprise du branchement et son emplacement pour ne pas perturber le fonctionnement du site.
- ☞ Le SIAEPA de Bonnetan rédigera un courrier à destination des abonnés concernés, ce courrier sera distribué par l'entreprise 1 à 2 semaines préalablement au démarrage du chantier
- ☞ La commune informera les gens qui ont entamés des procédures d'urbanismes de réaliser leur demandent de branchements rapidement.
- ☞ Les travaux s'effectueront en route barrée. Les voiries seront réouvertes le soir et le week end.
- ☞ M. Courtazelle indique :
 - qu'il ne faut pas prévoir de grave ciment en structure de voirie
 - que la surlargeur de réfections à prendre en compte est de 30 à 40 cm de part et d'autre de la tranchée
- ☞ Le SDIS sera contacté afin de valider de la nécessité d'un poteau incendie sur l'emprise des travaux. Le secteur au Nord-Ouest est limite en termes de couverture.
- ☞ La commune informe :
 - que le ramassage des OM a lieu le lundi matin vers 7h00
 - de la création de logement sociaux au niveau de la ferme (environ 150 logements)

7. PROCHAINE REUNION DE CHANTIER - DATE ET LIEU DE RENDEZ-VOUS :

Une convocation sera envoyée ultérieurement.

Cordialement
Nicolas MORANDIERE